

Comité du 7 décembre 2017

Affaire 3

Budget primitif de l’exercice 2018

|  |
| --- |
| Lors de sa séance du 17 octobre dernier, le comité syndical a donné acte au Président du rapport d’orientations budgétaires de l’exercice 2018, dans lequel s’inscrivent les prévisions de crédits budgétaires présentées au budget primitif 2018. Ce budget primitif s’équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 110 527 200 € pour la section de fonctionnement et 46 386 100 € pour la section d’investissement. |

Conformément aux orientations budgétaires de l’exercice 2018 votées par le comité, le budget primitif 2018 s’équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 110 527 200 € pour la section de fonctionnement et 46 386 100 € pour la section d’investissement.

**1- Section d’investissement**

***1.1 Les recettes de la section d’investissement : 46 386 100 €***

|  |  |
| --- | --- |
| - Participations publiques prévisionnelles dans le cadre de la compétence Energies renouvelables du Syndicat, à percevoir auprès des collectivités concernant les études de faisabilité de projets sur leur territoire et concernant la réalisation de travaux auprès de financeurs publics d’Ile-de-France tels que l’ADEME et la Région principalement dans le cadre des activités de géothermie et d’installations de centrales photovoltaïques. (chapitres 10,13 et 20) | 2 912 850 € |
| - Recettes prévisionnelles dans le cadre de la compétence Electricité du Syndicat appelées, d’une part, pour participations des collectivités ayant délégation de maîtrise d’ouvrage pour l’enfouissement du réseau d’électricité, d’autre part, pour récupération de TVA auprès d’ENEDIS sur les études et travaux d’enfouissement du réseau d’électricité et de l’activité de rénovation des colonnes montantes. (chapitres 10, 13, 20 et 27) | 2 399 700 € |
| - Complément pour la participation prévisionnelle de la Communauté d’agglomération Cœur d’Essonne pour l’extension des réseaux Très Haut Débit sur le territoire de la commune de Longpont-sur-Orge dans le cadre de la délégation de service public SEQUANTIC (chapitre 13)  | 1. 000 €
 |
| - Dépôts de garantie à percevoir et remboursement du FCTVA pour les investissements réalisés en 2016 hors travaux d’équipements photovoltaïques et hors travaux d’enfouissement des réseaux de télécommunication. (chapitres 10 et 16) | 76 000 € |
| - Emprunt prévisionnel pour financer :* l’achat de terrains pour l’installation de centrales géothermale dans le cadre des projets avec les Villes de Malakoff ainsi que Epinay-sur-Seine et Villetaneuse (1,4 M€),
* des opérations d’installations photovoltaïques, des études pour développer des projets de production d’énergies renouvelables par méthanisation et hydrogène et le développement du système d’information permettant la gestion technique et financière dématérialisée et optimisée de l’ensemble des activités du Syndicat, la refonte de son site internet, l’achat d’une plateforme de données pour l’activité Villes connectées pour 1,8 M€ au total,
* des opérations d’enfouissement de réseaux de communication (7,1 M€). Concernant cette dernière activité, le SIPPEREC effectue un préfinancement pour le compte des communes souhaitant bénéficier du dispositif. Le remboursement s’effectue par compensation sur les recettes reversées par le Syndicat (RODP électricité, et TCCFE).

Enfin, des crédits sont inscrits permettant la mobilisation d’une ligne de trésorerie consolidable pour une gestion active de la trésorerie principalement pour les travaux d’enfouissement de réseaux (plafond de 8 M€ - également inscrite pour le même montant en dépenses). (chapitre 16) | 17 582 000 € |
| - Produit de la cession des anciens locaux dont le syndicat est propriétaire. Cette inscription permet de prévoir le report éventuel de la signature de la promesse de vente en cours de signature au début de l’année 2018. (chapitres 024 et 16) | 1 805 000 € |
| - Dotation aux amortissements des immobilisations acquises durant les années 2007 à 2017. (chapitre 040) |  3 030 000 € |
| - Opérations d’ordre patrimoniales relatives aux écritures comptables des travaux d’enfouissement sur le réseau d’électricité pour transfert à l’actif mis en concession. (chapitre 041) | 7 400 000 € |
| - Prélèvement sur la section de fonctionnement pour équilibrer la section d’investissement. (chapitre 021) | 11 162 550 € |

***1.2 Les dépenses de la section d’investissement : 46 386 100 €***

|  |  |
| --- | --- |
| - Programme 2018 de travaux liés à l’activité d’enfouissement du réseau de distribution publique d’électricité sous maîtrise d’ouvrage du syndicat et des collectivités. (chapitres 20 et 23) | 8 535 500 € |
| - Programme 2018 de travaux liés à l’activité d’enfouissement des réseaux de télécommunications autres que ceux des collectivités préfinancés par emprunt du Syndicat. (chapitre 23) | 7 140 000 € |
| - Programmes de rénovation de colonnes montantes sous maîtrise d’ouvrage du SIPPEREC et subventions des travaux des collectivités concourant à la maîtrise de l’énergie, financés sur l’enveloppe Transition énergétique du fonds de partenariat en application du traité de concession et de l’article 3 modifié suivant l’avenant n°10 à la convention de partenariat avec EDF et ENEDIS (Ex ERDF) signé le 14 avril 2016. (chapitres 204 et 21) | 6 500 000 € |
| - Programme 2018 pour le développement des énergies renouvelables comportant des études notamment de géothermie, ainsi que l’achat de terrains pour les projets d’installation de centrales de géothermie pour Malakoff et pour Epinay-sur-Seine et Villetaneuse, ainsi que pour les reversements de participations publiques de la Région Ile-de-France, soit aux collectivités dans la cadre des études de faisabilité, soit au délégataire dans le cadre de DSP de réseaux de chaleur à base de géothermie. (chapitres 13, 20 et 21) | 3 783 800 € |
| - Projets sous maîtrise d’ouvrage du SIPPEREC relatifs à la fourniture et la pose d’équipements photovoltaïques. (chapitres 20, 21 et 23) | 297 300 € |
| - Reversement au délégataire Sequantic Télécom de la participation prévisionnelle pour l’extension des réseaux Très Haut Débit sur le territoire de la commune de Longpont-sur-Orge (chapitre 13) | 18 000 € |
| - Ligne de trésorerie consolidable permettant une gestion plus active des flux de trésorerie principalement pour les travaux d’enfouissement de réseaux (plafond de 8 000 000 €) également inscrite pour le même montant en recettes. Par ailleurs, est inscrit le remboursement du capital (1 240 000 €) relatif aux emprunts du Syndicat. (chapitre 16) | 9 240 000 € |
| - Subventions aux travaux éligibles au Fonds Social Précarité et Efficacité Energétique (FSPEE) en application du traité de concession et de l’article 14 modifié suivant l’avenant n°10 à la convention de partenariat avec EDF et ENEDIS (Ex ERDF) signé le 14 avril 2016. (chapitre 204) | 69 000 € |
| - Dépenses relatives aux projets de développements du système d’information du syndicat, à l’achat de licences et au renouvellement partiel du parc informatique, ainsi que la provision de dépôts de garantie (chapitres 16, 20 et 21) | 902 500 € |
| - Dépenses inscrites pour effectuer les transferts au compte de résultat de participations perçues auprès des collectivités pour les travaux d’installations photovoltaïques, d’enfouissement et de géothermie. (chapitre 040) | 2 500 000 € |
| - Opérations d’ordre patrimoniales relatives aux écritures comptables des travaux d’enfouissement sur le réseau d’électricité pour transfert à l’actif mis en concession. (chapitre 041) | 7 400 000 € |

**2- Section de fonctionnement**

***2.1 Les recettes de la section de fonctionnement : 110 527 200 €***

|  |  |
| --- | --- |
| - Redevance de fonctionnement R1 prévisionnelle. (chapitre 75) | 1 800 000 € |
| - Redevance pour occupation du domaine public (RODP) prévisionnelle par les réseaux d’électricité. (chapitre 75) | 8 617 000 € |
| - Redevance R2 prévisionnelle. (chapitre 75) | 6 500 000 € |
| - Fonds de partenariat provisoire (chapitre 75) dont : - Dotation de base : 10 720 000 €- Actualisation : 127 000 € | 10 847 000 €  |
| - Fonds Social Précarité et Efficacité Energétique (FSPEE).(chapitre 75)  | 375 000 €  |
| - Participations, cotisations et frais de maîtrise d’ouvrage des collectivités pour :- les travaux d’enfouissement des réseaux autres que ceux d’électricité et frais de maîtrise d’ouvrage (15 515 600 €), (chapitres 70, 74, 76 et 77)- la réfection des toitures effectuées lors de pose d’installations photovoltaïques (242 000 €), (chapitre 70)- la vente de l’électricité produite par les installations photovoltaïques (732 000 €). (chapitres 70 et 77) - la cotisation aux frais de fonctionnement des installations photovoltaïques dont le produit de la vente d’électricité bénéficie aux collectivités (148 000 €). (chapitre 74) | 16 637 600 € |
| - Collecte de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d’électricité (TCCFE) pour reversement aux communes membres de la compétence électricité du SIPPEREC. (chapitre 73) | 54 150 000 € |
| - Vente de certificats d’économie d’énergie (chapitre 77) | 708 000 € |
| - Frais de contrôle des délégations de service public Télécom pour Europ’Essonne, Irisé, les réseaux de communications Sequantic et les réseaux câblés. (chapitres 70 et 75) | 1 420 000 € |
| - Frais de contrôle, redevance d’occupation du domaine public, fonds chèques chaleur et remboursement par les délégataires des garanties souscrites par le syndicat pour les forages dans le cadre des DSP relatives aux réseaux de géothermie des communes d’Arcueil et Gentilly, Bagneux et Châtillon, Rosny-sous-Bois et Noisy-le-Sec, Grigny et Viry-Châtillon. (chapitre 75) | 1 337 800 € |
| - Redevance d’occupation du domaine public (RODP) acquittées par les opérateurs de télécommunications et les concessionnaires du réseau de fibre noire, des réseaux câblés plaques nord et sud. (chapitre 75) | 1 817 000 € |
| - Redevance d’occupation des fourreaux pour les Zones d’aménagement concerté de plusieurs collectivités, due par les opérateurs. (chapitre 77) | 268 000 € |
| - Cotisations des adhérents principalement aux activités raccordement et d’achat mutualisé (groupements de commandes et centrale d’achat) dans les domaines de Fournitures et services, de l’Electricité, des Services de Communication Electronique et du Système d’information géographique . (chapitre 74) | 3 214 800 € |
| - Contribution du SIFUREP, du SICJ, de la SEM SIPEnR et de la SPL SEER aux frais de personnel et de gestion communs (312 000 €), participation de la région Ile-de-France aux frais d’apprentissage (5 000 €) et remboursement de charges des agents en situation de détachement (18 000 €). (chapitres 013, 70 et 77) | 335 000 € |
| - Recette inscrite pour effectuer les opérations d’ordre de transfert au compte de résultat de participations perçues auprès des collectivités pour les travaux d’installations photovoltaïques d’enfouissement et de géothermie. (chapitre 042) | 2 500 000 € |

***2.2 Les dépenses de la section de fonctionnement : 110 527 200 €***

|  |  |
| --- | --- |
| - Reversement après contrôle de la TCCFE aux communes adhérentes à la compétence électricité. (chapitre 014) | 53 656 000 € |
| - Reversement de la RODP électricité, de la RODP réseau routier de télécommunications, des RODP par les concessionnaires des réseaux câblés et du réseau fibre noire. (chapitre 65) | 10 343 000 € |
| - Reversement aux CCAS du fonds « chèque chaleur » dans le cadre des DSP de géothermie (chapitre 65) | 104 200 € |
| - Dépenses de garanties pour un forage dans le cadre d’un projet de réseaux de chaleur à base de géothermie remboursées par le délégataire. (chapitre 011) | 160 000 € |
| - Maîtrise d’ouvrage liée à l’enfouissement des réseaux autres que ceux de la distribution publique d’électricité. (chapitres 011 et 67) | 17 237 600 € |
| - Maîtrise d’ouvrage liée à la réfection de toitures pour la pose d’installations photovoltaïques, les frais de maintenance, de suivi de production des installations en exploitation et le reversement de la vente d’électricité aux collectivités. (chapitres 011 et 65) | 842 250 € |
| - Reversement du produit de la vente des certificats d’économie d’énergie aux collectivités. (chapitre 67) | 566 400 € |
| - Dispositifs du Fond social précarité, efficacité énergétique (FSPEE) autres que les travaux d’investissement tels que le remboursement auprès des villes et CCAS des factures d’électricité des usagers démunis dans le cadre des dispositifs prévus à l’article 14 modifié suivant l’avenant n°10 à la convention de partenariat avec EDF et ENEDIS (Ex ERDF) signé le 14 avril 2016 (chapitres 65 et 011) | 306 000 € |
| - Charges à caractère général (chapitre 011 et 67) et charges de gestion courante du syndicat telles que l’entretien et le fonctionnement des locaux, les impôts, la maintenance des outils informatiques, l’organisation de petits déjeuners et colloques, les dépenses d’assistance juridique, technique et financière pour le suivi des différentes délégations de service public et leur contrôle. | 7 962 870 € |
| - Charges de personnel. (chapitre 012) | 4 674 330 € |
| - Indemnités aux élus, remboursement de leur frais de déplacement et subvention aux associations (association sportive 5S, France Urbaine, association des Directeurs généraux). (chapitre 65) | 105 000 € |
| - Charges financières liées à l’emprunt. Ces crédits correspondent aux remboursements des intérêts des enveloppes d’emprunt précédemment citées en dépenses d’investissement. (chapitre 66) | 377 000 € |
| - Dotation aux amortissements des immobilisations acquises durant les années 2007 à 2017. (chapitre 042) | 3 030 000 € |
| - Opération d’ordre pour équilibrer la section d’investissement. (chapitre 023) | 11 162 550 € |

**3- Caractéristiques essentielles de l’évolution du budget du syndicat**

Le budget global s’élève à 156 913 300 €, soit une baisse de 5,7% par rapport au budget primitif 2017 de 166 377 850 €. Cette évolution à la baisse résulte principalement des participations publiques variables d’une année à l’autre selon les projets d’investissement du syndicat en matière de géothermie et de réalisation de réseau très haut débit (THD). Enfin, 5,2 millions de flux financiers exceptionnels en recettes et dépenses avaient été budgétés en 2017 dans le cadre de la fin anticipée de la délégation de service public avec le délégataire Opalys Télécom.

En 2018, 2,9 millions de participations publiques sont prévus pour contribuer au financement de projets d’études Energies renouvelables et de réalisation de centrales géothermiques.

Le budget prévisionnel 2018 du SIPPEREC reflète la volonté du syndicat de développer les investissements concourant à la production d’énergies renouvelables sur le territoire de l’Ile-de-France et de participer à la maîtrise de l’énergie en aidant les collectivités à financer ces investissements spécifiques. De même, les programmes d’investissement pour 2018 du Syndicat permettent de rénover le patrimoine des collectivités (réseaux et colonnes montantes) de distribution publique d’électricité et d’étendre la couverture des réseaux câblés et très haut débit à l’ensemble du territoire d’Ile-de-France.

Le projet de budget primitif de l’exercice 2018 peut être consulté au siège du syndicat aux heures d’ouverture des bureaux.

**Conclusion**

Sous réserve des explications complémentaires que souhaiteraient recevoir les membres du comité, le bureau propose au comité d’adopter la délibération approuvant le projet de budget primitif 2018.



# PROJET

Comité du 7 décembre 2017

SDT

Annexe n°2017-12-xx

au procès verbal

**OBJET** : Budget primitif de l’exercice 2018

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu l’arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du comité n° 96-54 en date du 13 décembre 1996 relative aux modalités de présentation et de vote des documents budgétaires du syndicat,

Vu la délibération du comité n° 2001-15 en date du 18 avril 2001 relative aux modalités de vote des documents budgétaires,

Vu la délibération du comité n° 2017-10-93 en date du 17 octobre 2017 approuvant le rapport d’orientations budgétaires de l’exercice 2018,

**D E L I B E R E**

**Article Unique :** Est approuvé le budget primitif de l’exercice 2018 équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 110 527 200 € à la section de fonctionnement et 46 386 100 € à la section d’investissement.

|  |  |
| --- | --- |
| Certifié exécutoire, le présent acte, compte tenu :* De son affichage
* De sa transmission en préfecture
* De sa notification à l’intéressé
 |  |